

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 août 2021

Étaient présent·e·s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, ROBIN Christine, RIVOIRE Nadège, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOILLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

BUSCA Gilles donne procuration à ELIE Céline

MARTIN Christophe est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité après la correction suivante :

Dans le pv du 19 juillet 2021, il faut corriger : « Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité » par : « le procès-verbal de la séance précédente est approuvée par 2 abstentions et 13 voix pour ».

I – Modification des commissions municipales

Suite à la démission de 4 conseillers municipaux de la liste « Vivre au Village »

La composition des commissions municipales est modifiée comme suit :

- Aménager et embellir
Isabelle Baas, Alex Vagnon, Estelle Trémoulhéac, Etienne Careil, Patricia Dumas, Nans Perrin, Pierre Bonnard.
- Vie associative, culturelle et sportive
Fabien Plasson, Nadège Rivoire, Isabelle Baas, Noël Fraisse
- Enfance, jeunesse et solidarité
Patricia Dumas, Christophe Martin, Christine Robin, Estelle Trémoulhéac, Alex Vagnon, Noël Fraisse, Paul Thiollière
- Développement économique
Alex Vagnon, Christine Robin, Nans Perrin, Etienne Careil, Paul Thiollière
- Finances
Nans Perrin, Nadège Rivoire, Christophe Martin, Paul thiollière
- Communication et vie démocratique
Nadège Rivoire, Fabien Plasson, Estelle Trémoulhéac, Noël Fraisse
- Gestions du personnel
Christophe Martin, Gilles Busca, Patricia Dumas, Noël Fraisse
- Commission d'appel d'offres :
Céline ELIE, maire, Présidente

Membres titulaires : Nans Perrin, Nadège Rivoire, Pierre Bonnard
Membres Suppléants : Isabelle Baas, Christophe Martin, Gilles Busca

- Commission de contrôle de la liste électorale :
Nadège Rivoire, Christophe Martin, Christine ROBIN, Paul Thiollière et Pierre Bonnard sont désignés.

II – Désignation d'un délégué au SITCOM

La Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de 4 conseillers de la liste « Vivre au village », il y a lieu de désigner 1 délégué suppléant chargés de représenter la commune au sein du Syndicat intercommunale du tri et des ordures ménagères (SICTOM).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

DESIGNE comme délégué suppléant : Pierre Bonnard en remplacement de Yvan Martin

III – Fusion des régies cantine et périscolaire

En application de l'article L2122-22, alinéa 7, du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut autoriser Mme la maire à créer ou supprimer des régies.

A compter du 1^{er} septembre 2021, tous les parents ont accès au portail connecthys pour inscrire leur enfant à la cantine et au périscolaire en ligne. Pour simplifier la facturation et permettre le paiement des 2 services en même temps, il faut fusionner les 2 régies.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme la maire à prendre un arrêté en ce sens.

IV – Décision modificative

Décision modificative n°4

Suite à la numérisation du PLU pour l'intégrer à « géoportail », il manque la somme de 360,00 € sur le chapitre 20

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
23 : Immobilisations en cours	570 000,00 €	-360,00 €	0,00 €	569 640,00 €
2315/23/1602 : chemin piéton	220 000,00 €	-360,00 €	0,00 €	220 000,00€
20 : immobilisations incorporelles	8160,00 €	0,00 €	360,00 €	8 520,00 €
202/20 : document urbanisme	0,00 €	0,00 €	360,00 €	360,00 €

Décision modificative n°1 -Budget eau-assainissement

Suite à une augmentation de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau, il manque la somme de 700€ sur le compte 701249.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
65 : Autres charges de gestion courantes	8 000,00 €	-700,00 €	0,00 €	7 300,00 €
6541/65 : créances admises en non-valeur	5 000,00 €	-700,00 €	0,00 €	4 300,00€
014 : Atténuation de produit	20 400,00 €	0,00 €	700,00 €	21 100,00 €
701249/014 : Rev agence eau - redev pollution	18 000,00 €	0,00 €	700,00 €	18 700,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces décisions modificatives.

V – Remboursement de frais exceptionnelle de Mme la Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais exceptionnelles de Mme la Maire pour la somme de 417 euros et 30 centimes pour les frais attenants à l'installation de la résidence ATRE.

M. Bonnard reproche que les courses n'ont pas été faites chez les commerçants du village, Mme la maire lui répond que si, seuls les achats de base ont été faits ailleurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais exceptionnelles de Mme la Maire pour la somme de 40 euros et 20 centimes pour un cadeau de départ et de naissance.

VI- Achat d'un tracteur

Désignation	Vendeur	Nombre d'heures	Prix HT
CASE IH FARMALL 105 U PRO	Mécagri	3100	51 800 €
DEUTZ AGRO FARM 430TTV	Mécagri	2500	38 000 €
Deutz Agrofarm 420 G	Mairie de la Versanne	7000	29 500 €

Suite aux échanges ci-dessous, ce point est ajourné et sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

M. Vagnon explique que le tracteur n'est plus adapté au fonctionnement actuel des services techniques (déneigement) et présente plusieurs signes de faiblesse. Après discussions et essais, le choix proposé se porte sur le tracteur vendu par la mairie de la Versanne pour un montant de 29 500 € HT soit 35 400 € TTC.

Au regard du nombres d'heures, M. Thiollière n'approuve pas ce choix et pense que financièrement et à court terme, il est plus intéressant de prendre le tracteur proposé à 38 000 € HT soit 45 600 € TTC.

M. Vagnon dit que le budget prévu est de 40 000 € TTC, que le tracteur de la Versanne est en partie équipé (chargeur) et que c'était un travail concerté avec les agents des services techniques.

M. Bonnard s'étonne du manque de prise de paroles des conseillers.

Suite à discussion avec l'ensemble des élus, il est décidé de reporter ce point et de réétudier le dossier. M. Vagnon propose à M. Thiollière de reprendre le dossier et de faire des propositions par rapport à ces compétences, il répond que ce n'est pas sa mission mais celle du Maire et des adjoints.

VII – Droit de préemption urbain

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AE 393 et 396, 2A chemin des tissages, appartement à M. Strieder
- Immeuble cadastré AC 305, 307, 312 et 314 appartenant à M. Bouchet et Mme Lima

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption sur ces immeubles

VIII – Information sur l'ouverture du marché pour le schéma directeur d'alimentation en eau potable

L'ouverture du marché pour le Schéma Directeur de l'Eau Potable s'ouvrira le 1^{er} septembre 2021 et finira le 1^{er} octobre 2021. L'intégralité des pièces a été transmise à l'ensemble des élus. Cette mission se déroule en 4 phases : 1) état des lieux, 2) fonctionnements du réseau et bilans besoins/ressources, 3) simulation numérique, 4) proposition d'un schéma directeur et d'un calendrier des travaux envisagés.

Cette étude est indispensable pour l'obtention de subventions, elle est elle-même subventionnée à 75% par l'Agence de l'Eau et le Département.

M. Fraisse est alarmé par l'ampleur des défaillances du réseau d'eau potable et surpris du manque d'engagement de la SAUR. M. Vagnon dit aussi que la collectivité n'a probablement pas dû donner de directives pour engager d'important travaux.

IX – Divers

Commission Aménager-Embellir

- Chemin : l'aménagement suit sont cours, les travaux ont repris. Une rencontre avec M. Broutin permet d'envisager l'achat d'un morceau de la parcelle AC 299 pour un accès PMR
- Place 1962 : les services techniques font l'aménagement tout au long de l'automne
- Maison de santé : une rencontre a lieu avec la remplaçante des Drs Coffy, Mme Streidzel

Commission Vie associative, culturelle et sportive

- Les associations ont été très actives durant tout l'été, la vogue a pu se dérouler quasi normalement
- Une nouvelle activité pour les 3-5 ans « éveil musical » sera proposée à la maison des associations
- Au programme des prochaines semaines : lancement de la saison culturel, programmation de la réunion inter association pour une meilleur communication entre-elles
- Depuis l'installation du compteur linky, il y a des problèmes d'alimentation et des coupures récurrentes

Commission enfance, jeunesse et solidarité

- Connetchys : 95% des parents ont finalisés l'inscription de leur enfant soit à la cantine soit au périscolaire
- La rentrée se fera dans de bonnes conditions, avec protocole sanitaire

- Le Centre de loisirs estivale c'est bien déroulé
- CCAS : reprise des permanences dès ce mercredi
- Ouverture de l'accueil périscolaire du mercredi à partir du 15 septembre si le nombre d'inscription est suffisant et le recrutement d'un animateur finalisé.

Commission vie économique

- Signalétique : mise en place de panneaux aux 3 entrées du village
- Suivi des commerçants pendant toute la période des restrictions sanitaires
- Recherche d'un local
- Rivoire et Cagettes va organiser des livraisons de ces paniers à la sortie de l'école, mais il n'y aura pas de places réservées.

Commission finances

- Tracteur : revoir en commission le montant qui peut être engagé, et faire le bilan des dépenses pour l'ancien tracteur
- Un travail sera engagé pour prévoir l'intégration des gros projets à venir dans les budgets.

Commission vie démocratique et communication

- Illiwap : ça fonctionne bien, faire attention à ne pas mettre trop d'infos, choisir quel délai est le mieux avant l'annonce d'un évènement
- Lettre pirallone : nouvelle publication fin septembre

Commission gestion du personnel

- Recrutement pour l'école, attente de la réponse de la mission locale
- Services techniques : une réorganisation est à prévoir, départ de Julien Martel en disponibilité pour un an, départ en retraite de Jean-Paul Geourjon le 1^{er} août 2022. Il est nécessaire de recruter un CDD.

Commission transition énergétique

- La soirée d'observation du ciel, annulée le 12/08, est reportée le 24/09, malgré le mauvais temps, une trentaine de personnes étaient venues. Il y a eu de bon retour sur l'extinction de l'éclairage public.
- Semaine de réduction des déchets : journée thématique le 27/11 à Saint-Julien-Molin-Molette avec les communes de Bourg-Argental et Marlhès.

Commission numérique

- Les comptes rendus des comités participatifs sont sur le site
- Ecole : un code par enseignant pour l'accès au photocopieur et un code pour le périscolaire, mais sans limitation de copies, juste pour une sensibilisation. Mise en service de télécommande pour la fermeture des volets dans chaque classe, cela sert aussi d'alarme intrusion dans le cadre du PPMS

Divers :

- Remise de médailles au FAM vendredi 3 septembre à 15 heures, Patricia Dumas représentera la mairie
- Ambroisie : continuer à informer

Opposition :

- Noël Fraisse souhaite un point complet sur l'avancement du projet de la Maison médicale, Mme Baas l'invite à la prochaine réunion de la commission aménager et embellir.

- M. Thiollière demande si la commune à un partenariat avec la SCI Rivoire, la réponse est non, mais oui avec la CCMP et Le parc du Pilat, ils ont un projet de sentier.

Il fait remarquer le mauvais entretien des forêts et demande si on a un plan de sauvegarde communale, Mme la maire répond qu'il est en cours surtout par rapport au périmètre de la centrale nucléaire de St-Alban.

Il y a aussi des feux de camps en pleine forêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 39 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 3 septembre 2021 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La Maire,
Céline Élie

